

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	126 586,98 €		56 676,08 €	787 335,00 €	-236 108,00 €	-52 844,94 €
				551 227,00 €		
FONCT	187 268,85 €	0,00 €	-42 224,19 €	Recettes		145 044,66 €

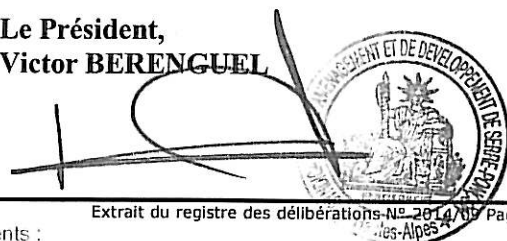
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	145 044,66 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		145044.66 €
Total affecté au c/ 1068 :		€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Ainsi fait les jour, mois et an susdits,

Le Président,
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations-NE 2014/05 Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.